

Questions orales

LE RAPPORT DE L'OCDE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, le premier ministre n'ignore certainement pas que, d'après les études de l'OCDE, le Canada se classe à l'avant-dernier rang pour les dépenses sociales, et que beaucoup de gens souffrent énormément de la situation. Peut-il nous assurer aujourd'hui que son gouvernement ne touchera pas aux pensions de vieillesse ni aux allocations familiales? Les gens ne savent plus quoi penser. Dites-nous la vérité.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je suis sûr que la députée vient encore de pécher par inadvertance. Dans l'étude de l'OCDE où le Canada se classait avant-dernier, les soins médicaux n'étaient pas compris. Dans le cas contraire, le Canada se serait retrouvé dans les premiers. Voilà pourquoi le NPD se trompe.

Mme Mitchell: Je parle des programmes sociaux.

M. Mulroney: Je suis obligé de dire que mon honorable amie souffre parfois d'amnésie sélective. Je tiens à répéter que nous sommes toujours fermement décidés à aider les personnes âgées. Nous sommes fermement décidés à aider tous les membres de la société canadienne qui ont besoin de l'aide du gouvernement du Canada.

Des voix: Bravo!

* * *

LA CHARTE DES DROITS

L'AFFAIRE DOLPHIN DELIVERY—LE MÉMOIRE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Elle porte sur un mémoire que le gouvernement a soumis à la Cour suprême du Canada le 3 septembre dans l'affaire Dolphin Delivery. Le premier ministre appuie-t-il la position prise par le procureur général, selon laquelle on devrait restreindre la portée de la Charte des droits et libertés, de manière que les citoyens ne soient pas protégés lorsqu'on empiète sur leur liberté d'expression et leur liberté d'association en vertu du droit commun? Ou s'agit-il plutôt d'un autre orphelin semblable à celui de l'autre jour dont le gouvernement ne veut pas reconnaître la paternité?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, il s'agit d'une exagération grossière et délibérée de la position prise par le gouvernement fédéral, qui ne réclame nullement que la portée de la Charte des droits et libertés soit restreinte. Il s'agissait en l'occurrence de parties privées ayant une relation régie exclusivement par le droit commun, et aucune loi ou initiative gouvernementale n'était en jeu. Dans ces circonstances, la Charte ne s'applique pas.

Nous sommes intervenu dans toutes les grandes affaires et nous avons appuyé la Charte des droits et libertés dans bon

nombre d'entre elles. Ainsi, cette question déforme carrément les faits.

M. Kaplan: Pas du tout. Dans sa réponse, le ministre vient tout juste de déclarer que la protection de la Charte ne s'appliquait pas lorsqu'il s'agissait d'une question de droit commun. C'est exactement là ma question.

LES DROITS RELEVANT DU DROIT COMMUN

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, si le ministre reconnaît que le gouvernement entend exclure tout ce qui touche au droit commun, acceptera-t-il qu'à l'avenir le cabinet examine tous les mémoires dans lesquels le gouvernement fédéral prend position contre les droits des citoyens, comme il l'a fait en l'occurrence ou contre la Charte, comme dans l'affaire MacDonald, avant qu'ils ne soient envoyés aux tribunaux?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, rien de tel n'est arrivé et aucun examen du cabinet ne sera nécessaire. C'est le procureur général qui s'occupe de ces questions. Nous sommes intervenus dans de nombreuses affaires, afin de défendre les droits conférés par la Charte et nous continuerons de le faire.

Lorsque nous jugerons qu'il s'agit d'une situation où la Charte ne s'applique pas, comme dans le cas particulier qu'a mentionné le député, une opinion juridique prévaudra et non pas une opinion politique mesquine destinée à déformer la réalité, comme le député essaie de le faire.

* * *

LES FINANCES

LE TAUX D'IMPOSITION DES SOCIÉTÉS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le gouvernement du Canada a-t-il l'intention de réduire prochainement le taux d'imposition des sociétés, qui n'est déjà que de 15 p. 100, en instaurant des stimulants supplémentaires propres à attirer les investissements étrangers au Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Non.

L'ARTICLE DU *NEW YORK TIMES*

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, va-t-il alors vérifier quels sont les rapports entre le ministre des Finances et M. Michael R. Graham, vice-président de la maison Dominion Securities Pitfield Limited, afin d'établir pourquoi, dans un article publié dans le *New York Times*, M. Graham a dit qu'il fallait s'attendre à ce genre de mesures?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne suis absolument pas au courant des choses dont parle le député. Je vais me renseigner et je demanderai au ministre des Finances d'expliquer ce qu'il en est.